

Règlement de Jeu

THE TREASURE TUBE

Article 1 – Organisation

La **SARL MSL SAHRES**, au capital de 8 000 Euros, inscrite au RCS de TULLE sous le numéro 503 144 057, dont le siège social est sis **5 Avenue Victor Hugo - 19400 Argentat**, Organise un jeu-concours de sagacité dénommé "**The Treasure Tube**" (ci-après SARL MSL SHARES),
en partenariat avec :

La **S.A. BANCARTIS**. Dont le siège social est sis **10, Birstrasse à 6340 Baar, Suisse**, en tant que sponsor, éditeur et distributeur des Reproductions et Cartes et éditeur du site internet **ComCresus.com** (ci-après BANCARTIS SA).

Michel BECKER, l'Artiste, a réalisé les tableaux originaux servant de base aux Reproductions et Cartes (ci-après l'Artiste).

Article 2 – Participation / Durée

Ce jeu de sagacité dénommé "The Treasure Tube débutera le 29 MAI 2009 " jour de la publication des reproductions des deux tableaux originaux et des Cartes (ci-après les « Reproductions »), par **BANCARTIS SA**, et prendra fin le jour où un joueur personne physique aura été déclaré gagnant selon ce qui est dit ci-après, ou, **au plus tard, le 31 DECEMBRE 2015**, si aucun gagnant n'a été désigné avant ou à cette date.

Il est ouvert à toute personne physique à l'exception de l'Artiste ayant peint les tableaux originaux servant aux reproductions, l'auteur des indices, du personnel des sociétés **SARL MSL SHARES** et **S.A BANCARTIS**, ainsi que des membres de leur famille et de toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu-concours de sagacité. Pour les mineurs, la participation au jeu-concours de sagacité est effectuée sous le contrôle et la responsabilité des parents ou des représentants légaux.

La participation de toute personne physique est nécessairement individuelle: elle ne peut donner lieu à un collectif, ou mise en association, ou groupement de quelque nature que ce soit.

La **SARL MSL SHARES** se réserve la possibilité de cesser ou d'annuler à tout moment ce jeu-concours de sagacité, pour quelque motif que ce soit.

Article 3 – Principe

Ce jeu-concours de sagacité nécessite la résolution de trois énigmes visuelles situées dans les Reproductions.

Les Reproductions sont disponibles sur le site internet accessible via l'url :

www.comcresus.com et peuvent être acquise sous forme d'un set unique. Les trois énigmes visuelles ainsi résolues et leurs solutions parfaitement comprises permettent d'établir un code solution.

Le joueur ayant acquis les Reproductions et établi le code solution, peut se faire connaître en soumettant le code solution sur le site internet accessible via l'url **www.comcresus.com**.

En cas de soumissions simultanées (durant la même seconde) du code solution par plusieurs joueurs, ceux-ci se répartiront la dotation en copropriété à part égale.

Les Reproductions identifient les indices nécessaires et suffisants pour établir le code solution. Toutefois, sur le site internet accessible via l'url **www.comcresus.com**, édité par la **S.A. BANCARTIS**, pourront, sans être une obligation, être communiqués des indices supplémentaires.

Règlement de Jeu

THE TREASURE TUBE

Article 4 – Déroulement – Désignation du gagnant

Sera déclarée gagnante la personne qui cumulativement :

- aura établi le code solution en ayant résolu les énigmes,
- sera en possession d'une Reproduction,
- aura soumis le code solution sur le site internet accessible via l'url **www.comcresus.com**,
- aura expliqué en détail la méthodologie de résolution et la solution de chacune des énigmes, en présence de l'Artiste ayant réalisé les tableaux originaux, d'une personne désignée par la **SARL MSL SHARES**, et d'une personne désignée par la **S.A BANCARTIS**,
- aura parfaitement respecté l'engagement de confidentialité stipulé ci-après,

Si la personne refusait de se plier à l'ensemble de ces exigences, ou s'il était avéré qu'elle a commis une irrégularité, elle ne pourra se voir attribuer la qualité de gagnant. Dans ce cas, la **SARL MSL SHARES** pourra, après concertation avec son partenaire la **S.A. BANCARTIS**, soit décider de poursuivre le jeu-concours de sagacité, soit de cesser le jeu-concours de sagacité et attribuer le gain au profit de toute entité caritative ou humanitaire.

Article 5 – Constitution du gain

La qualité de gagnant donne droit à l'attribution d'un gain.

Le gain est constitué en relation avec le nombre de set "**THE TREASURE TUBE**" vendus selon le ratio ci-dessous :

Entre une et neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf set "**THE TREASURE TUBE**" vendus :
Gain égal à soixante-dix pour cent du prix de vente HT cumulé des sets "**THE TREASURE TUBE**" vendus (hors frais de port).

Dès neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf set "**THE TREASURE TUBE**" vendus :

Gain composé de biens immobiliers d'une valeur de € 1.000.000 Euros
(un million d'Euros) soit :

- **Un appartement de 2 pièces d'une surface d'environ 45m² habitables sis dans le 19ème arrondissement de Paris, France,**
- **Une maison de plus de 20 pièces d'une surface d'environ 600m² habitables avec son parc clos**

Les frais d'actes et de mutations y relatifs.

Le gain sera remis sous un délai de douze mois après la détermination du gagnant.

Si le gagnant est mineur, soit la somme sera versée sur un compte de manière à ce que les fonds ne puissent être touchés par le gagnant mineur qu'à sa majorité ou soit les biens immobiliers seront mutés dans une SCI dont la gestion sera assurée par un gérant d'immeuble jusqu'à sa majorité.

Article 6 – Remise du gain

Le gagnant accepte que la remise du gain soit effectuée en présence des médias, et il ne s'opposera pas à ce que l'opération soit éventuellement diffusée à la radio, et/ou à la télévision, et/ou sur Internet, et/ou sur d'autres plateformes (mobiles ou autres).

Cette remise pourra donner lieu à une cérémonie réunissant l'Artiste auteur des tableaux originaux, des représentants de la **SARL MSL SHARES**, de la **S.A BANCARTIS** et toute autre personne conviée.

Règlement de Jeu

THE TREASURE TUBE

Le gagnant accepte également que son nom, sa photo ou tout reportage filmé ou non sur le jeu-concours de sagacité ou ses solutions puissent être utilisés à des fins publi-promotionnelles, sans qu'il ne puisse prétendre à rémunération de ce fait.

Article 7 – Engagement de confidentialité

Afin de permettre à l'éditeur des Reproductions de publier éventuellement un livre contenant les solutions, de le diffuser et de lui assurer des ventes normales pendant une durée raisonnable, le gagnant de ce jeu-concours de sagacité s'interdit de faire la moindre déclaration, d'accorder des interviews, de publier ou de révéler le code solution de tout ou partie des énigmes, de relater des anecdotes concernant le jeu-concours de sagacité et son déroulement et, en règle générale, de diffuser toute information pendant une durée de 2 (deux) années à compter du jour où il aura été déclaré gagnant. Il accepte formellement de réserver ses déclarations à la **SARL MSL SHARES** et à la **S.A. BANCARTIS**, ou à tout bénéficiaire avec l'autorisation de la **SARL MSL SHARES** ou la **S.A. BANCARTIS**, à l'exception de toute autre personne, entreprise ou organisme qui le solliciterait. Également, le gagnant, sous sa propre responsabilité, se porte fort du parfait respect de cet engagement par toutes les personnes de son entourage ayant eu connaissance des circonstances de sa découverte, et du parfait respect des dispositions du présent article.

Article 8 – Responsabilité

SARL MSL SHARES indique que pour établir le code solution il n'est pas nécessaire de se déplacer sur un terrain privé appartenant à un tiers. En conséquence, il appartient aux participants d'opérer leurs recherches dans le strict respect de la réglementation et, particulièrement, de ne commettre à cette occasion, aucun fait, dommage ou autre qui puisse engager leur responsabilité. Notamment, les participants s'engagent, à l'occasion de leurs recherches, à respecter tous droits de propriété, de jouissance, de servitude ou autres, ainsi que les droits des tiers.

L'Artiste, la **SARL MSL SHARES** et la **S.A. BANCARTIS** déclinent toute responsabilité en cas d'engagement, par un tiers notamment, de la responsabilité du participant, dans le cadre de la participation au jeu-concours de sagacité, et notamment si des atteintes, dommages ou faits fautifs étaient commis par les participants au jeu-concours de sagacité, de quelque nature et à quelque titre que ce soit.

Les participants garantissent donc l'Artiste, les sociétés **SARL MSL SHARES** – et **S.A. BANCARTIS**, ainsi que leurs mandataires, préposés, représentants, sous-traitants, contre les conséquences d'éventuelles poursuites engagées par des tiers de ce fait et renoncent à entreprendre toute action à l'encontre de l'Artiste, les sociétés **SARL MSL SHARES** et **S.A. BANCARTIS**, leurs mandataires, préposés, représentants, sous-traitants, et ce, quel qu'en soit le motif.

Article 9 – Informatique et libertés

La participation au jeu-concours de sagacité peut donner lieu à l'établissement d'un fichier automatisé à des fins promotionnelles ou publicitaires. Conformément à la loi, Française ayant force au siège de l'organisateur, Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données collectées à l'occasion de leur participation au jeu-concours. Les participants peuvent exercer ce droit, ou s'opposer à ce que les dites données soient cédées à des tiers ou exploitées hors Union européenne sur demande écrite adressée à la société organisatrice à l'adresse visée au préambule du présent règlement ou directement en se connectant à leur compte créé sur le site internet accessible via l'url **www.comcresus.com**.

Règlement de Jeu

THE TREASURE TUBE

Article 10 – Obtention du Règlement

Le présent règlement est adressé à titre gratuit à toute personne en faisant la demande, à l'adresse suivante avant la clôture du jeu-concours de sagacité :

**BANCARTIS SA, 10 Birstrasse, 6340 Baar, Suisse ou à l'adresse
MSL SHARES SARL, 5 Avenue Victor Hugo, 19400 Argentat, France.**

Les frais d'affranchissement seront remboursés, sur demande du participant sur papier libre (indiquant ses nom, prénom et adresse postale) effectuée simultanément à la demande de règlement, sur la base du tarif en vigueur de la poste pour l'acheminement en courrier lent. (base : 20 g – **(0.51 €)**).

Le règlement complet est également disponible à titre gratuit sur l'une des pages du site internet accessible à l'url **www.comcresus.com** où il peut être librement consulté et imprimé. En cas de différence entre la version du règlement déposé chez l'huissier de justice et la version accessible en ligne, seule la version déposée chez l'huissier de justice prévaudra dans tous les cas de figure. De même, la version déposée chez l'huissier de justice fait foi au regard des informations divulguées sur le site internet et en contradiction avec le présent règlement.

Le règlement original est établi en langue Française, toute traduction ne pourra pas être considérée.

Tout différend quel qu'il soit pouvant naître du présent règlement sera soumis aux tribunaux compétents de Tulle, France, en Français.

Aucun renseignement ne sera communiqué par l'Artiste, MSL SHARES SARL ou BANCARTIS SA, quel qu'en soit le support.

Article 11 - Dépôt et Consultation du Règlement de Jeu Concours

Le présent règlement est déposé **chez la SCP PINTUS - DI FAZIO - DECOTTE - DEROO, Huissiers de Justice associés à MORNANT 69440, 5 Allée des Monts du Lyonnais.**

Il peut être consulté sur le site www.Reglement-Jeux.fr.

Suivant procès verbal de dépôt de règlement de jeu du **28 MAI 2009** qui se trouve annexé au Premier Original du Procès Verbal concernant la Minute de l'Etude.